

Quels sont les bénéfices apportés par l'installation d'un ascenseur ?



Accessibilité :

Les ascenseurs ne sont pas seulement utiles pour les personnes âgées, ils le sont également pour les usagers en **situation de handicap ou à mobilité réduite**. Et simplement, pour toutes les personnes qui rentrent les bras chargés de courses après une journée épuisante. **Les charges sont un poids pour vous !**



Améliorer la sécurité :

Pour tous les copropriétaires, monter les escaliers avec un bébé dans une poussette n'est pas sans risque.



Équipements consommant peu d'énergie :

Les dépenses **sont abordables** pour la copropriété, c'est pourquoi de nombreux clients considèrent qu'il s'agit d'un investissement.

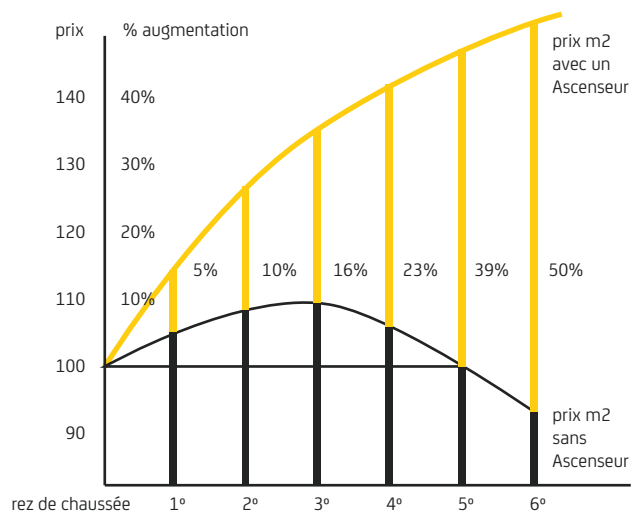


Valeur :

La présence de l'ascenseur permet d'augmenter la valeur d'un bien.

- ✓ Le bien gagne en accessibilité (**cabines adaptées aux personnes à mobilité réduite**).
- ✓ **Augmente la fluidité du trafic** dans le bâtiment.
- ✓ Rénovation des espaces communs, un bâtiment **presque comme neuf !**

Augmentation de la valeur d'un bien avec ascenseur :



Les nombreux avantages de choisir FAIN comme partenaire :

- ✓ Nous avons une expérience de plus de 60 ans dans le secteur.
- ✓ Chaque année, nous installons des centaines d'équipements dans des bâtiments sans ascenseur.
- ✓ Pour rendre votre installation réalisable, nous disposons d'**équipes techniques interdisciplinaires complètes, composées de cabinets d'architectes, de spécialistes et de chefs de projet**. En outre, nous avons de l'expérience dans n'importe quel type de bâtiment.
- ✓ **Solution personnalisée** pour une accessibilité totale, sur mesure, offrant la capacité maximale de l'ascenseur envisagé et **garantissant la faisabilité de l'opération**.
- ✓ Projet réaliser de A à Z, **clé en main**.
- ✓ **Des équipements à la pointe de la technologie** dans le secteur de l'élévation (ION Green, Solaire, Régénération, etc).
- ✓ **100% de chance d'obtenir le permis de construire**.
- ✓ **Engagements concernant les travaux**, remise du plan d'exécution au propriétaire au début des travaux.
- ✓ **Qualité du service de maintenance après-vente** (Temps de réponse réduits, désincarcération en moins de 30 minutes, Centre d'appels Clients propre, etc).



Solution pour installer un ascenseur dans un bâtiment qui n'en a pas.

Ton représentant commercial _____

Téléphone _____ Email _____



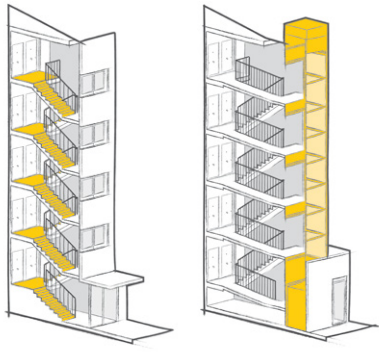
Questions fréquentes



Quelle solution correspond le mieux à vos besoins :



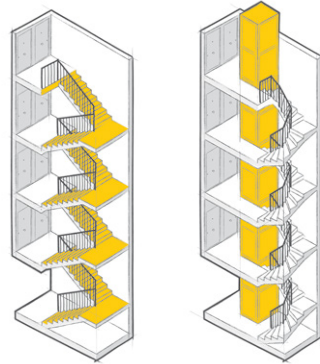
Ascenseur à l'extérieur du bâtiment nécessitant la reconstruction de l'escalier à 2 tronçons. "Passerelle"



Avant

Après

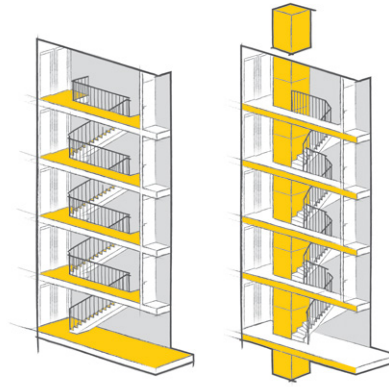
Ascenseur à l'intérieur du bâtiment nécessitant la reconstruction, avec escalier à 2 tronçons. "En colimaçon"



Avant

Après

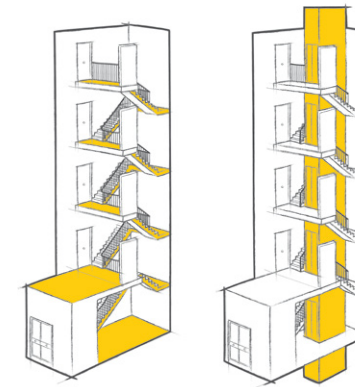
Ascenseur à l'intérieur du bâtiment nécessitant une reconstruction, avec escalier 1 seul tronçon. "Accordéon"



Avant

Après

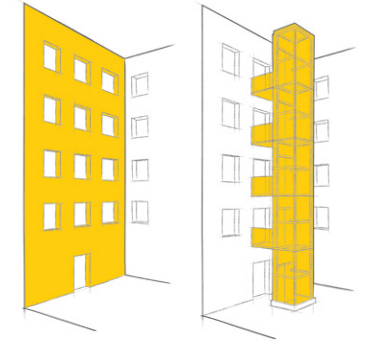
Ascenseur dans la cage d'escalier



Avant

Après

Ascenseur dans la cour intérieure



Avant

Après

Avant : Bâtiment non accessible avec des paliers résidentiels reliés par 2 tronçons d'escaliers entre chaque étage, et un palier intermédiaire avec de petites fenêtres, ce qui entraîne une faible luminosité. Ce sont des cas typiques de cages d'escaliers situées sur la façade avant ou arrière du bâtiment.

Après : Bâtiment totalement accessible avec des passerelles d'embarquements directes de l'ascenseur jusqu'aux paliers des logements. Création d'un nouvel escalier avec 1 seul palier, extension de la cage d'escalier jusqu'à l'extérieur du bâtiment en réussissant même à gagner en luminosité et en espace.

Avant : Bâtiment non accessible avec des paliers de logements reliés par 2 tronçons d'escaliers avec un palier intermédiaire. Dans ces cas, la cage d'escalier se trouve à l'intérieur du bâtiment et il n'est pas possible de l'agrandir vers l'extérieur du bâtiment, ou tout au plus, cela ne peut être fait que partiellement.

Après : Un bâtiment accessible dans lequel les dimensions de l'ascenseur et de l'escalier ont été optimisées pour permettre un embarquement au niveau du sol. D'un côté, l'ascenseur a un accès direct aux paliers des logements, et de l'autre, un nouvel escalier a été créé pour maximiser l'utilisation de l'espace.

Avant : Bâtiment non accessible avec des paliers de logements reliés par un tronçon d'escalier entre les étages et par une passerelle à chaque niveau. Cette disposition est très habituelle dans les cages d'escalier allongées où il n'est pas possible d'installer un ascenseur, que ce soit dans la cour, à l'extérieur du bâtiment ou même dans un espace de la cage d'escalier centrale.

Après : Bâtiment accessible où il est possible d'embarquer directement depuis l'ascenseur jusqu'au palier des logements. De plus, un nouvel escalier a été créé à l'intérieur du bâtiment avec une configuration optimisée. Les dimensions des deux éléments ont été maximisées afin de garantir un embarquement toujours au niveau du sol.

Avant : Bâtiment non accessible, avec des paliers résidentiels reliés par 2 ou 3 tronçons d'escaliers entre chaque étage, et 1 ou 2 paliers intermédiaires. Cette disposition est typique des bâtiments où il n'y a pas de cour attenante aux paliers résidentiels et où il n'est pas possible de reconstruire l'escalier à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment. Toutefois, la cage d'escalier peut être utilisée pour l'installation de l'ascenseur. Si nécessaire, la main courante peut être modifiée et une partie des limons de l'escalier peut être utilisée pour optimiser l'installation.

Après : Bâtiment le plus accessible possible, en conservant le tracé de l'escalier et en préservant l'éclairage et l'espace de la cage d'escalier. En effet, les cages d'escalier sont parfois protégées au titre du patrimoine, et il est obligatoire de conserver - dans la mesure du possible - leurs conditions d'origine.

Avant : Bâtiment non accessible avec des paliers résidentiels reliés par différents tronçons d'escaliers entre chaque étage. Il existe une cour attenante à ces paliers.

Après : Bâtiment le plus accessible possible, avec une zone d'action dans la cour du bâtiment qui préserve, dans la mesure du possible, l'éclairage et l'espace de la cage d'escalier. Il existe un cas particulier de typologie de cour qui nécessite l'installation de passerelles d'embarquement vers la tour d'ascenseur.